

Direction juridique Métier et Carrière

[Profils \(/directions-juridiques/metier-et-carriere/profils/index.php\)](/directions-juridiques/metier-et-carriere/profils/index.php)

[Parcours \(/directions-juridiques/metier-et-carriere/parcours/index.php\)](/directions-juridiques/metier-et-carriere/parcours/index.php)

[Associations professionnelles et réseaux \(/directions-juridiques/metier-et-carriere/associations-professionnelles-et-reseaux/index.php\)](/directions-juridiques/metier-et-carriere/associations-professionnelles-et-reseaux/index.php)

[Offres d'emploi Juridique \(/directions-juridiques/metier-et-carriere/offres-d-emploi-juridique/index.php\)](/directions-juridiques/metier-et-carriere/offres-d-emploi-juridique/index.php)

[Rémunération \(/directions-juridiques/metier-et-carriere/remuneration/index.php\)](/directions-juridiques/metier-et-carriere/remuneration/index.php)

[Nominations Juridique \(/directions-juridiques/metier-et-carriere/nominations-juridique/index.php\)](/directions-juridiques/metier-et-carriere/nominations-juridique/index.php)

[ACCUEIL \(HTTP://WWW.LESECHOS.FR\)](http://www.lesechos.fr)

[BUSINESS \(/\)](#)

[DIRECTIONS JURIDIQUES \(/DIRECTIONS-JURIDIQUES/INDEX.PHP\)](/directions-juridiques/index.php)

[MÉTIER ET CARRIÈRE \(/DIRECTIONS-JURIDIQUES/METIER-ET-CARRIERE/INDEX.PHP\)](/directions-juridiques/metier-et-carriere/index.php)

**ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ET RÉSEAUX**

# Quand le directeur juridique fait la loi

VINCENT BOUQUET | Le 27/02 à 06:00



Les députés, les sénateurs, et même l'exécutif, peuvent recevoir de la part d'industriels des textes sous la forme d'amendements ou d'articles à insérer directement dans les projets ou propositions de loi. - Photo Philippe Lopez/AFP

---

## **Business case | Le directeur juridique d'Allizé-Plasturgie, Thierry Charles, s'appuie sur l'expérience de sa base d'adhérents pour influencer les évolutions législatives en gestation. Un travail de lobbyiste discret mais diablement efficace.**

Au sein d'Allizé-Plasturgie, l'organisation professionnelle patronale dont il est directeur juridique, Thierry Charles ne se contente pas de prodiguer des conseils ou de plaider pour le compte des 900 entreprises - TPE, PME, ETI et grands groupes - qui composent sa base d'adhérents. « *Nous avons aussi vocation à faire du lobbying, avoue-t-il sans difficultés. Nous ne pouvons pas nous contenter de suivre les évolutions législatives et jurisprudentielles qui touchent le secteur de la plasturgie et des composites. Il faut tenter de les infléchir pour qu'elles correspondent, au mieux, aux besoins du terrain.* »

D'abord en participant activement, aux côtés des industriels, aux négociations des accords de branche portant, pêle-mêle, sur les salaires, le temps de travail, la prévoyance, l'épargne salariale ou la formation. « *A chaque fois, nous essayons de représenter les intérêts de nos adhérents, même s'ils peuvent largement différer entre la TPE et le grand groupe international, explique celui qui est aussi membre de la commission Rhône-Alpes du Cercle Montesquieu. Il s'agit d'accompagner les transformations de la convention collective qui doit impérativement évoluer avec son temps, en particulier depuis la loi travail et le nouvel ordre public conventionnel.* »

### **Les députés dans le viseur**

Mais le directeur juridique et ses 14 collaborateurs ne s'arrêtent pas là. Au niveau national, ils usent aussi de leur expertise et de leur pouvoir d'influence pour orienter des textes législatifs en gestation. « *Rassurez-vous : nous ne sommes pas les apôtres d'une opposition systématique*, affirme Thierry Charles. *Nous voulons plutôt capitaliser sur les remontées d'informations que nous avons du terrain pour enrichir les discussions qui se tiennent en haut lieu.* »

Pour parvenir à ses fins, le directeur juridique d'Allizé-Plasturgie a plusieurs canaux à sa disposition : sa fédération, bien sûr, mais aussi les députés, les sénateurs, et même l'exécutif, à qui il peut transmettre des textes « *plus ou moins utilisables en l'état* » sous la forme d'amendements ou d'articles à insérer directement dans les projets ou propositions de loi. « *Sur la Loi de modernisation de l'économie (LME), par exemple, nous avons été associés très en amont*, se souvient-il. *Nous avons donc pu mener une grosse action auprès des députés, des sénateurs, de Bercy, et même de l'Elysée. Avec les industriels, nous avons cherché à faire valoir que les grands donneurs d'ordre faisaient de la trésorerie sur le dos des fournisseurs en se permettant de régler leurs **factures** (<http://solutions.lesechos.fr/injonction-de-payer/>) à 90 ou 120 jours.* » Force est de constater que, parmi d'autres, il a été entendu : adoptée le 4 août 2008, la loi prévoit que les délais de paiement n'excèdent pas 60 jours à partir de l'émission de la facture ou 45 jours fin de mois.

## **S'appuyer sur du concret**

Se défendant de « *toute arrière-pensée polémique ou politique* », Thierry Charles a récemment récidivé sur les lois Macron, Sapin et Hamon. Notamment sur le volet sous-traitance de cette dernière, où il est intervenu, au cours des débats parlementaires, « *pour proposer un aménagement dans ce domaine qui n'en avait pas connu d'aussi important depuis la loi du 31 décembre 1975* », se félicite-t-il.

Pour être sûr que sa parole fera mouche auprès de ses interlocuteurs - particulièrement des groupes de députés ou le Médiateur des entreprises avec qui il travaille « *souvent* » -, le directeur juridique s'appuie sur des situations concrètes vécues par ses adhérents. « *Par déontologie, je ne cite jamais leurs noms mais c'est*

*bien en rapportant leurs expériences que j'acquiers une certaine crédibilité auprès des pouvoirs publics et ai une légitimité pour leurs proposer des solutions alternatives », souligne-t-il.*

Des solutions qu'il peut aussi disséminer dans des Livres blancs qu'il rédige - sur l'impression 3D et la propriété intellectuelle - ou dans différents rapports auxquels il contribue. Parmi eux, le rapport Volot sur les 36 mauvaises pratiques dans les relations commerciales régulièrement rencontrées et passées au crible de la loi, ou encore le rapport Bourquin sur les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants. « *L'important, c'est de participer sans forcément en tirer la moindre parcelle de gloire* », conclut Thierry Charles.

([javascript:void\(0\);](#))